ACALEX
AVOCATS
CONSEILS
ASSOCIES

375 ter avenue de Navarre, 16000 ANGOULÊME tél : 05 45 90 10 00
Email : d.soulat@acalex.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT
COMMUNE DE NIEUIL

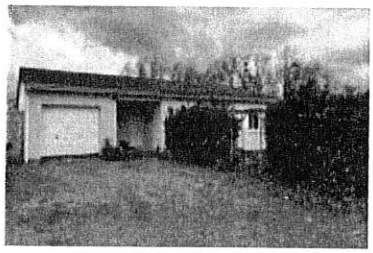

MISE A PRIX : 30 000€

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le **mercredi 13 janvier 2027 à 09 heures 30**

A LA REQUETE DE :
CREDIT LOGEMENT, Société anonyme au capital de 1 259 850 270 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 302 493 275, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol 75155 PARIS CEDEX 03 Ayant pour avocat postulant **Maître Gabrielle GERVAIS DE LAFOND, Avocat au Barreau d'ANGOULEME**, 375 ter avenue de Navarre, 16000 ANGOULEME, Tel : 05 45 90 10 00 contact@acalex.fr*Elisant domicile au Cabinet dudit Avocat, se constituant sur les présentes*
Ayant pour avocat plaidant Maître Carolina CUTURI-ORTEGA, Avocat au barreau de Bordeaux, Associée de la SCP JOLY-CUTURI , DYNAMIS AVOCATS, 27, rue Boudet CS 32048 – 33001 BORDEAUX CEDEX, Tel : 05.57.14.46.40, @ : cco@dynamis-avocats.com

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :
COMMUNE DE NIEUIL (16270), lieu dit les carrières
Une maison d' habitation , d' une surface habitable de 108,87m2 de plain-pied composée d' une entrée , d'un salon , une cuisine ouverte , trois chambres et une salle de bain , le tout cadastré section I numéro 1026 pour la contenance de 19a 54ca

OCCUPATION : Les immeubles sont occupés
VISITES : CONTACTER LA SELAS ALEXANDRE ET ASSOCIES, commissaire de justice à ANGOULEME – 224 rue Fontchaudière 16022 ANGOULEME cedex Tél 05.45.95.95.95 – cl2@groupealexandre.com angouleme@groupealexandre.com
Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 250361) soit pour partie sur les sites internet avoventes.fr et www.acalex.fr

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.

Pour extrait
Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND